

**Préavis de la Municipalité au
Conseil Communal**

N° 76 / 2011-2016

- 1. Adoption du projet de requalification
du chemin des Lentillières**
- 2. Adoption des cessions, expropriations,
décadastrations partielles des parcelles
1507, 2293, 2307, 685, 2294 et trans-
ferts aux domaines publics commu-
naux 10, 64, 146**

**Date proposée pour la séance de commission d'étude du
présent préavis :
Mercredi 1^{er} avril 2015 à 19h30
Salle de conférence 1**

AU CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER,

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

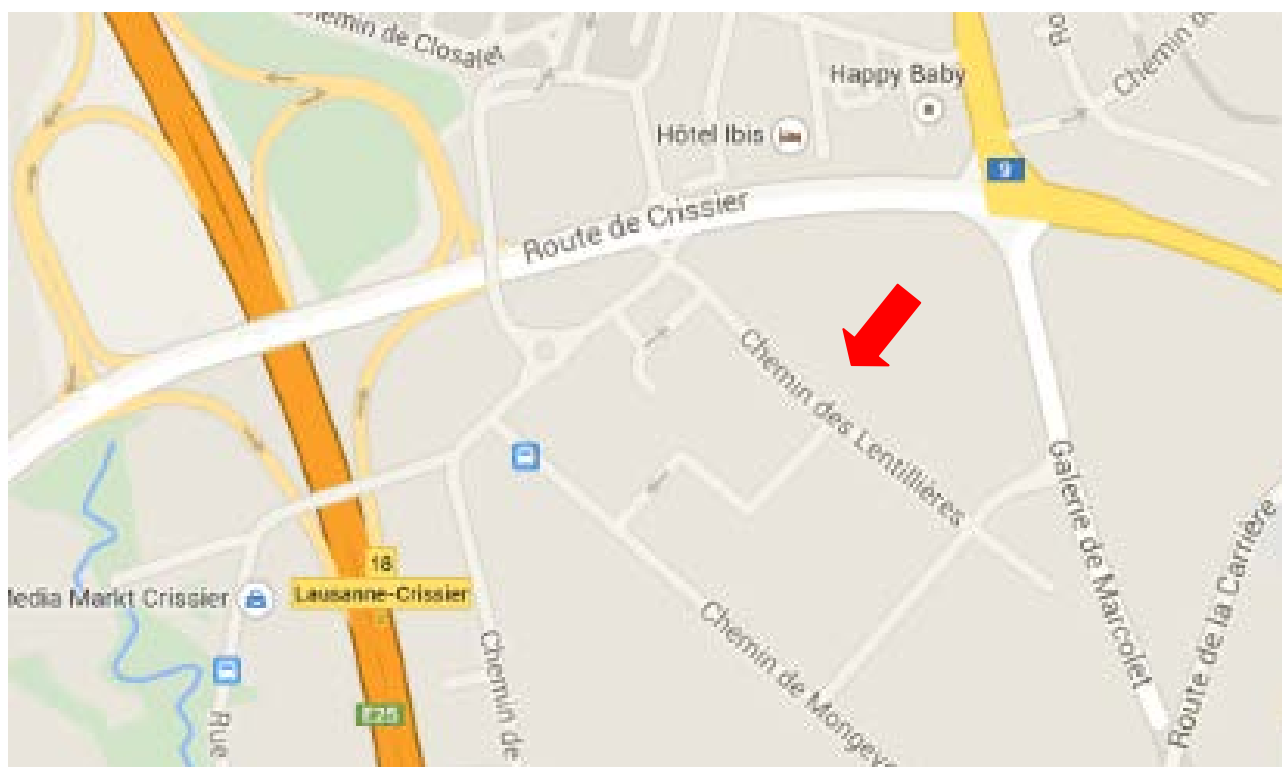
1. OBJET DU PRÉAVIS

Le présent préavis a pour but de demander à votre Conseil l'adoption du projet de requalification du chemin des Lentillières, ainsi que l'adoption des cessions, expropriations, décadastrations partielles des parcelles 1507, 2293, 2307, 685, 2294 et transferts aux domaines publics communaux 10, 64, 146.

2. SITUATION ET CONTEXTE

2.1 Situation

Le chemin des Lentillières est situé dans la zone industrielle de la Vernie, au sud de la route cantonale 179 (route de Crissier).



Le chemin des Lentillières permet de desservir l'ancienne halle de distribution Coop. Il s'agit actuellement d'un chemin de desserte, à caractère industriel.



Il est inscrit dans le Registre foncier sous "domaine public communal 10".



2.2 CONTEXTE

Le projet de requalification du chemin des Lentillières a été élaboré parallèlement au projet du plan de quartier "Lentillières Nord". Ces deux projets sont coordonnés et indissociables. Le projet de plan de quartier est traité dans le préavis municipal n° 75/2011-2016 (voir préavis).

Le projet de PQ n'est pas réalisable sans le projet de requalification. En effet, comme mentionné précédemment, le chemin des Lentillières dessert aujourd'hui une zone industrielle incompatible avec les développements prévus par le PQ: activités mixtes avec environ 64'000 m² de surface de plancher, ce qui représente un potentiel d'environ 1'060 habitants et emplois. Le nombre de véhicules/jour est estimé à environ 3'500 pour le chemin des Lentillières à 5'600 pour le tronçon reliant la RC82-Marcolet (état actuel: entre 1'200 à 1'700 véh/j). Pour comparaison, la rue des Alpes observe un trafic journalier moyen d'environ 5'000-6'000 véhicules/jour (données de 2010).

Par ailleurs, le chemin des Lentillières est situé au cœur d'un site stratégique d'importance cantonale en pleine mutation.

Plusieurs projets d'envergure sont en cours, tant routiers qu'urbanistiques:

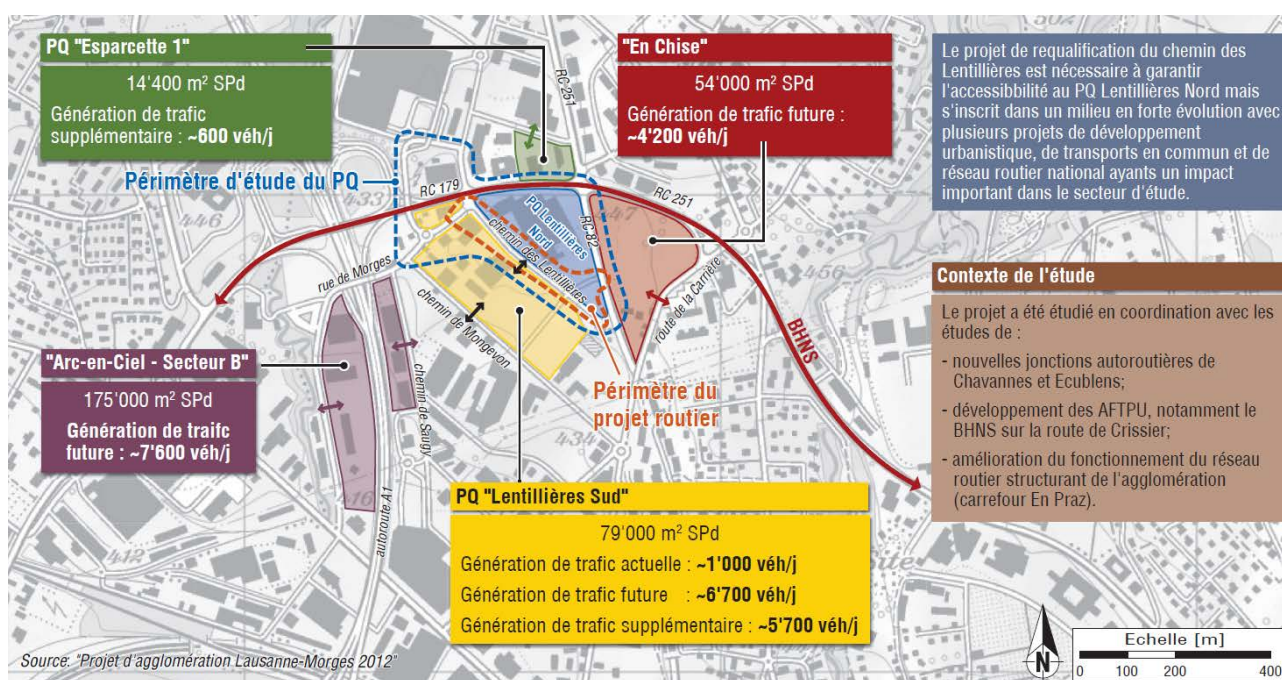
- création de deux nouvelles jonctions autoroutières à Ecublens et Chavannes;
- amélioration réseau routier cantonal: carrefour En Praz;
- aménagements pour le bus à haut niveau de service (BHNS) devant relier, à terme, Lutry à Bussigny en traversant Crissier sur la RC 179;
- projets de plans de quartier "Lentillières Nord" et "Espacecette" pour les deux plus avancés.

3. PROJET

3.1 Objectifs

Les objectifs principaux du projet sont:

- garantir la bonne insertion du projet dans l'environnement construit existant et futur (voir illustration ci-dessous avec tous les projets en cours);
- garantir la coordination des aménagements avec le PQ "Lentillières Nord".



Contexte de l'étude, rapport Transitec

Compte tenu de ces importantes mutations à venir, le projet de requalification propose deux étapes de réalisation des travaux:

- état 2018: accès à garantir au PQ "Lentillières Nord";
- état 2022-2025: insertion projet BHNS, insertion piste cyclable sur la RC 179, réaménagement du tronçon ouest de la rue de Morges (ch. de Mongevon à Media Markt), passage inférieur sous la RC 82 - galerie Marcholet.

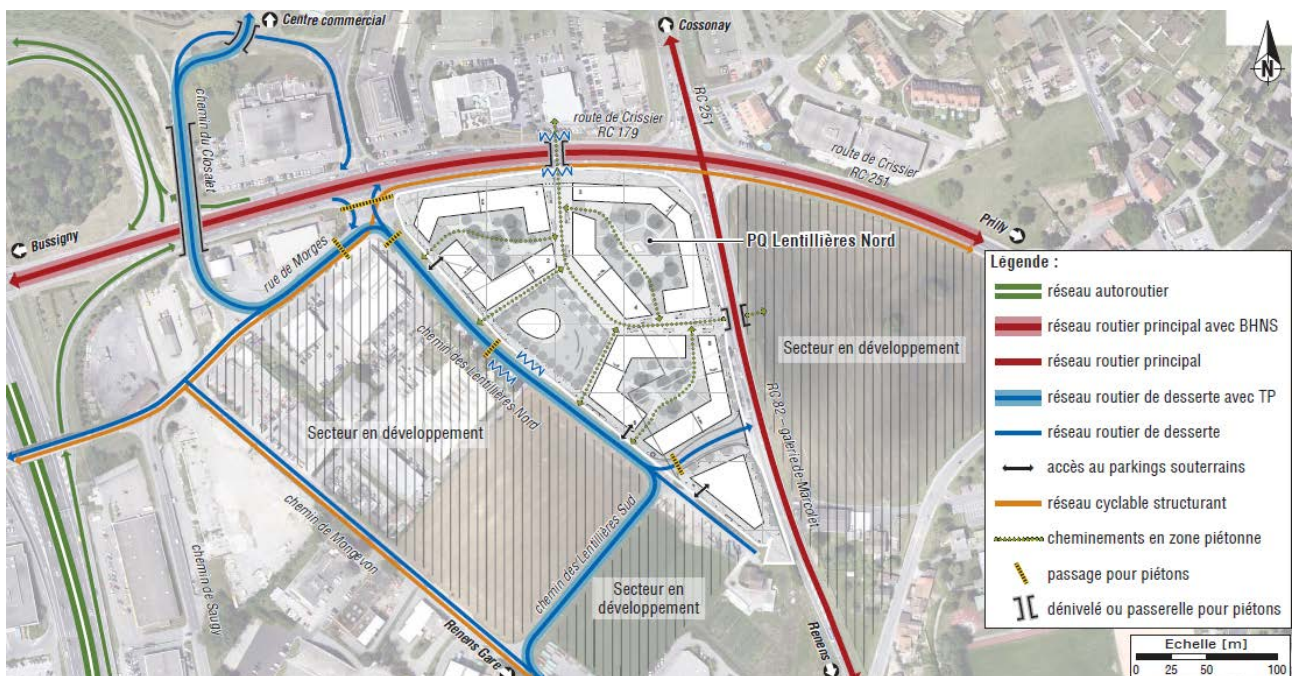
Le projet de requalification répond à ces deux états tout en échelonnant les travaux nécessaires.

3.2 Aménagements

Le carrefour entre la rue de Morges et le chemin des Lentillières est le point "dur" du secteur et son exploitation influence fortement le concept d'accessibilité au PQ "Lentillières Nord" et par conséquent son aménagement.

L'aménagement du chemin des Lentillières doit ainsi garantir:

- la meilleure accessibilité possible au PQ "Lentillières Nord" (accès par le réseau principal cantonal interdit);
- la priorisation des bus à l'approche du carrefour et l'optimisation de leur exploitation (ligne TL 36 qui passera désormais par le chemin des Lentillières avec un arrêt);
- l'empêchement du refoulement de véhicules sur la RC 179 (route de Crissier) grâce à une bonne gestion du fonctionnement du carrefour rue de Morges - chemin des Lentillières;
- l'insertion des bandes cyclables sur la rue de Morges.
- l'insertion de l'itinéraire cyclable lors du réaménagement de la RC 179.

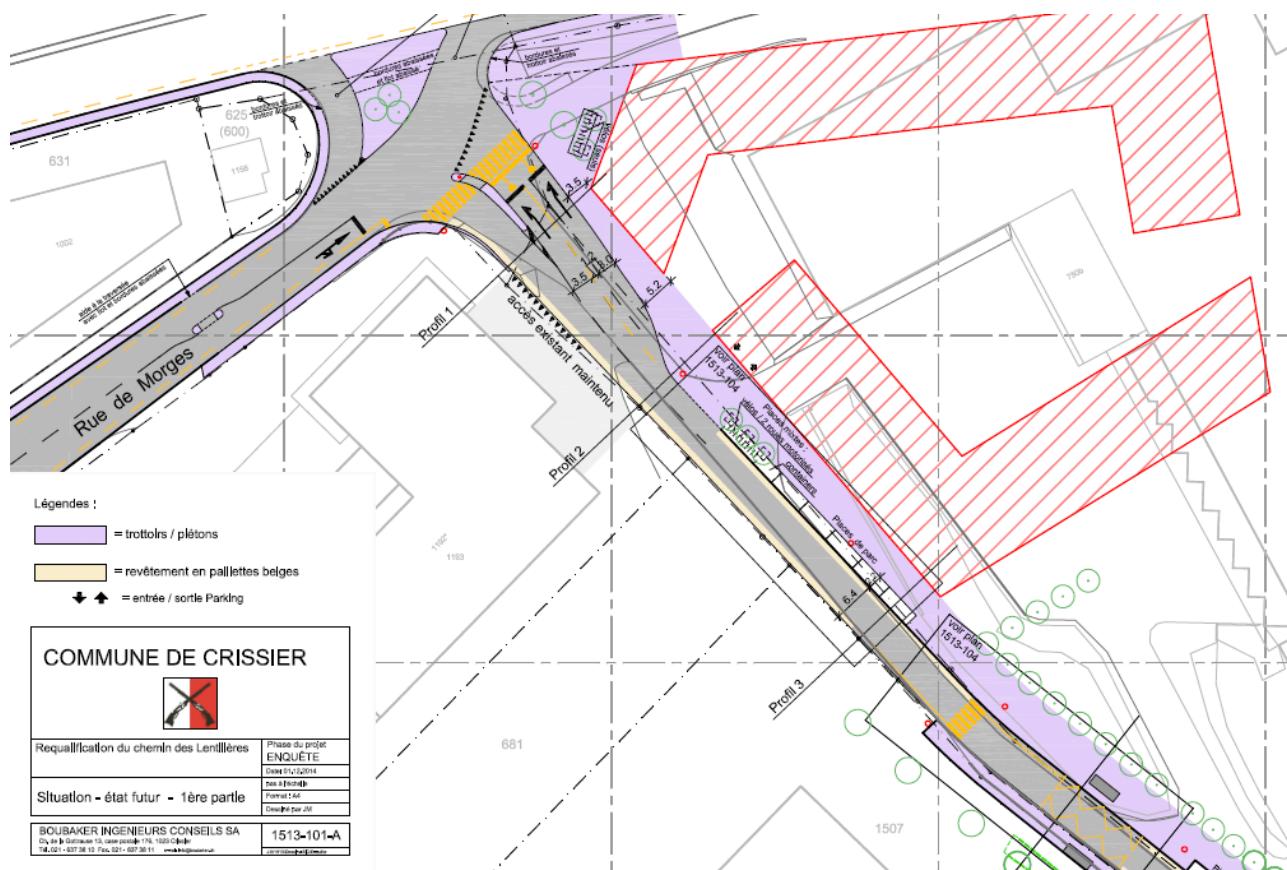


Plan du concept d'accessibilité multimodale au PQ "Lentillières Nord", Transitec

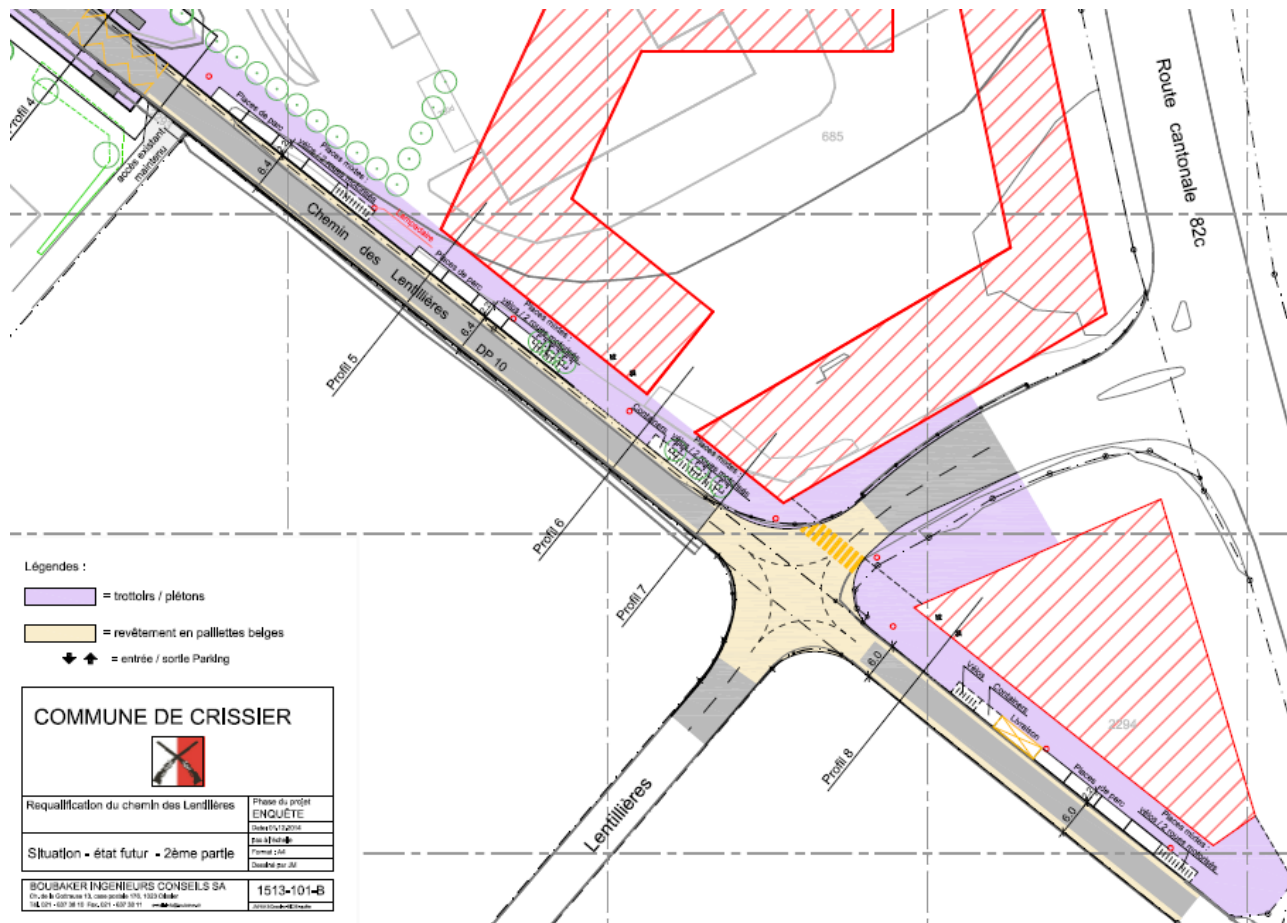
Les aménagements prévus sur le chemin des Lentillières peuvent être résumés comme suit:

- La largeur en section varie en fonction du tronçon (de 6 mètres à 7 mètres afin de pouvoir insérer une présélection pour le carrefour Morges-Lentillières et pour le croisement des bus);
- A l'est de la chaussée, un couloir de largeur variable est dédié aux trottoirs et aux équipements publics: 17 places de parc de courte durée pour voitures, 80 places deux-roues, 3 places pour dépôts de containers pour les jours de ramassage des ordures, 19 candélabres et un abri bus;
- Arrêts de bus sur la chaussée de manière à exploiter l'arrêt du bus comme élément de modération de trafic;
- Un nouveau passage pour piétons au nord des arrêts de bus. Un passage au sud des arrêts sera aménagé lors du développement du secteur "Lentillières Sud".

Deux autres passages ont été ajoutés par rapport à l'état actuel: au carrefour Morges-Lentillières et entre les parcelles 685 et 2294 (tronçon menant à la RC 82 - galerie de Marcolet).

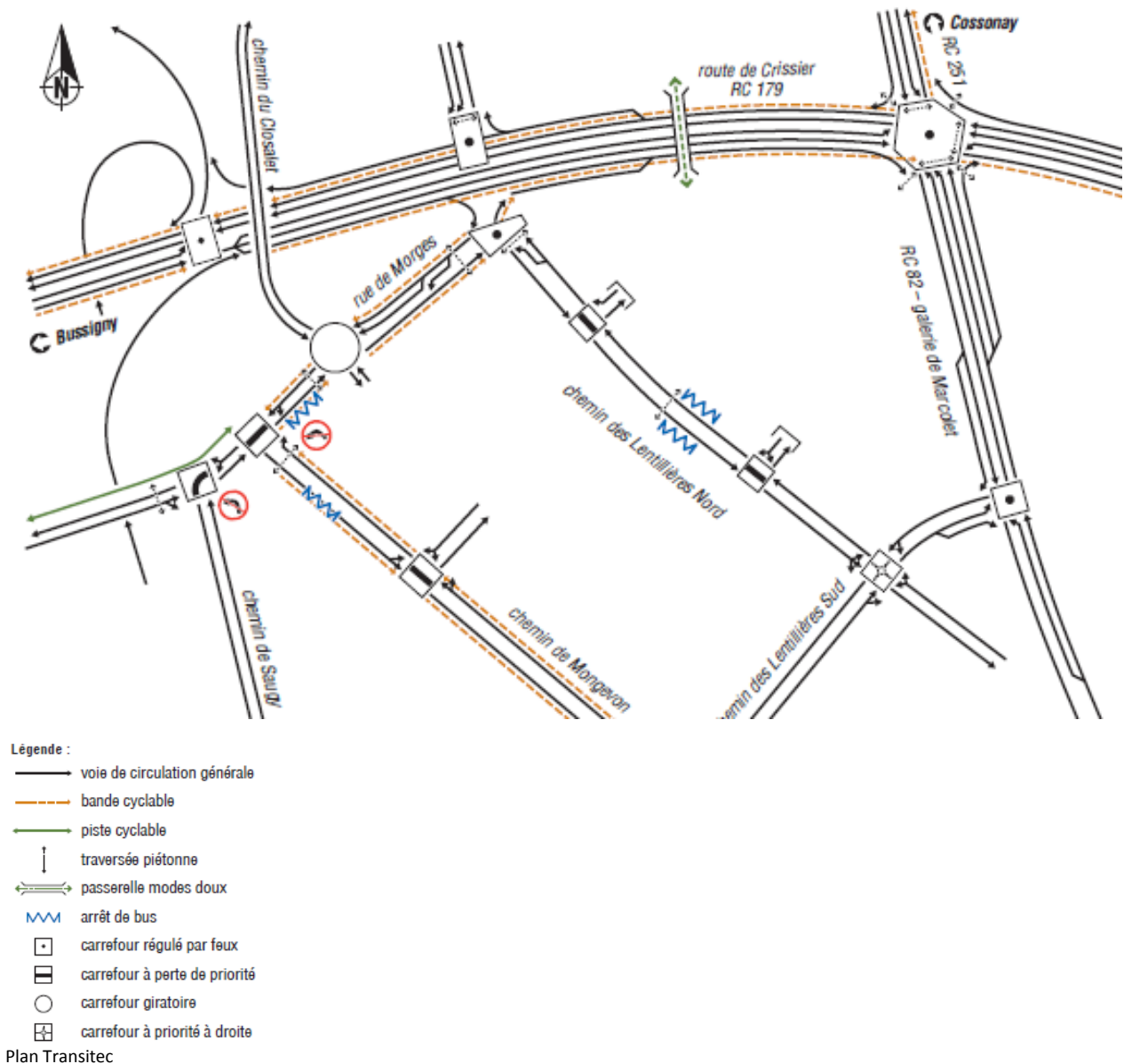


Projet de requalification, situation générale – partie nord, Boubaker ingénieurs-conseils SA



Projet de requalification, situation générale – partie sud, Boubaker ingénieurs-conseils SA

■ Calibrage de la voirie – Etat PQ Lentillères Nord (2018)



3.3 Foncier

Le projet de requalification du chemin des Lentillières implique des modifications des limites parcellaires (fractionnement) telles qu'illustrées ci-dessous avec les emprises.

TABEAU DES EMPRISES ET RETROCESSIONS

Parcelle	Propriétaire	Situation	Nature	Surface cad. totale	No ad hoc	Emprise	Rétrocession
2307	Garage P.A. Chappuis Crissier S.A	Rue de Morges	Accès, place privée Bâtiment commercial n°ECA 1192/1193 Bâtiment commercial n°ECA 1656	7287 m ²	1	~13 m ²	
DP 64	Domaine public communal	Ch. des Lentillières	Route, chemin	6179 m ²	2		~15 m ² à p.2307
DP 10	Domaine public communal	Ch. des Lentillières	Route, chemin	2469 m ²	3		~30 m ² à p.2307
2293	Garage P.A. Chappuis Crissier S.A	Ch. des Lentillières	Accès, place privée	69 m ²	4	~50 m ²	
1507	Garage P.A. Chappuis Crissier S.A	Ch. des Lentillières	Accès, place privée Bâtiment commercial n°ECA 1298	7426 m ²	5	~50 m ²	

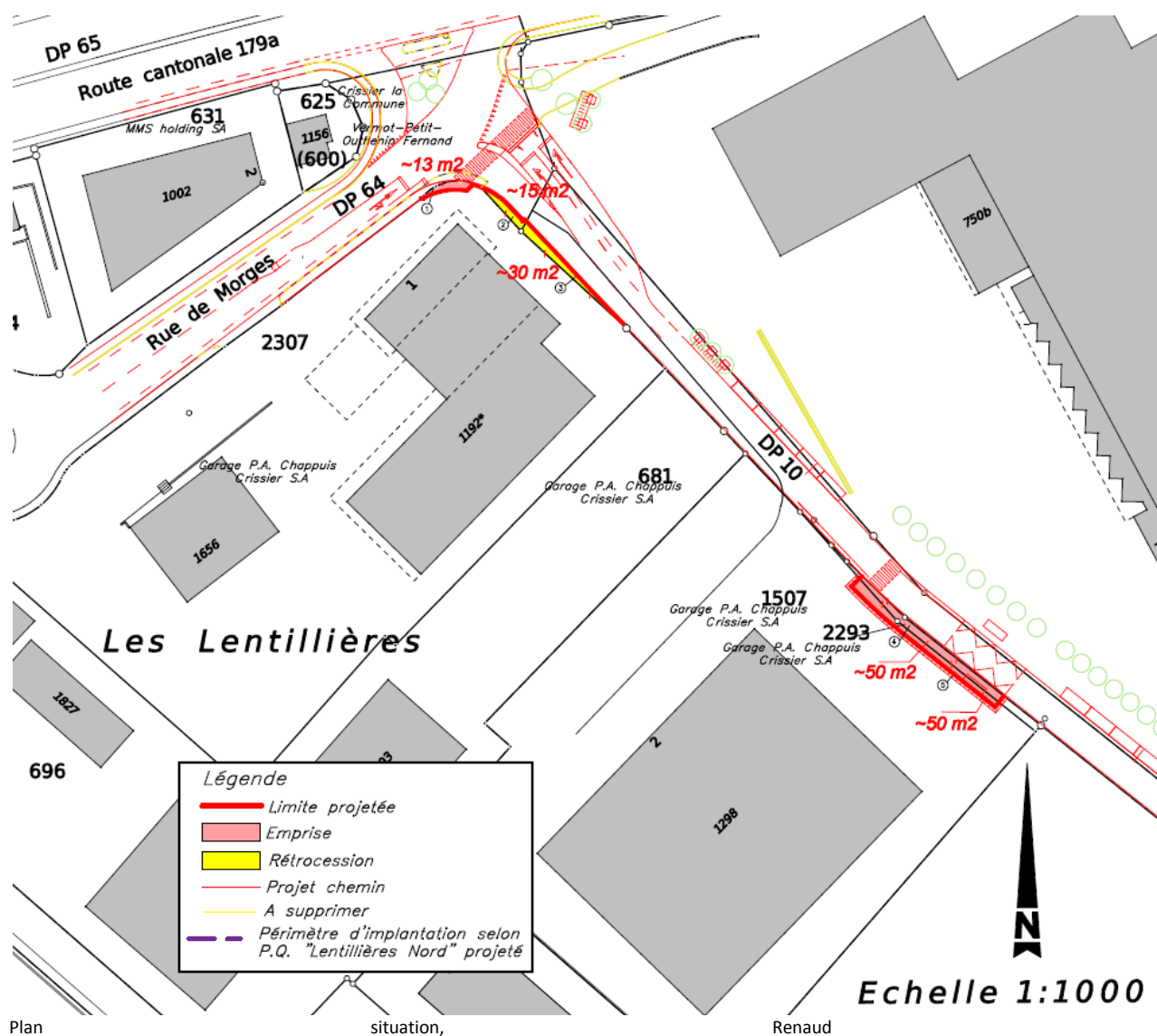
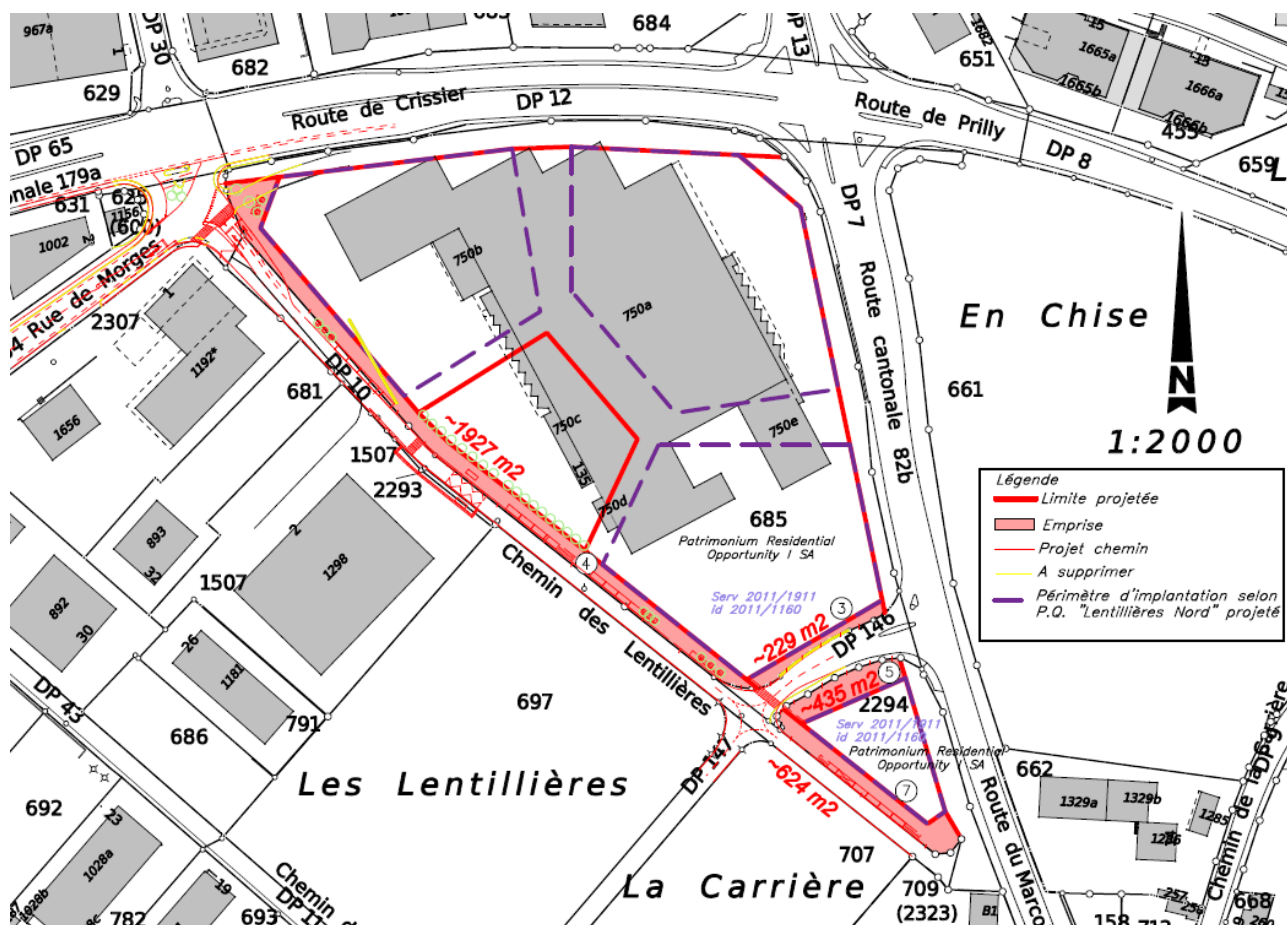


TABLEAU DES EMPRISES

Parcelle	Propriétaire	Situation	Nature	Surface cad. totale	No ad hoc	Emprise
685	Patrimonium Residential Opportunity I SA	Ch. des Lentillères 1/3/5	Bâtiment industriel N°ECA 750	32458 m²	3	~229 m²
			Jardin		4	~1927 m²
2294	Patrimonium Residential Opportunity I SA	Ch. des Lentillères	Jardin	3245 m²	5	~435 m²
					7	~624 m²



Compte tenu des accords trouvés avec les propriétaires fonciers concernés, aucune procédure d'expropriation ne s'avère nécessaire. Les accords ont tous été signés à l'amiable (plans et conventions) avant l'enquête publique.

4. PROCÉDURE

Le projet de requalification a suivi la même procédure que le projet de plan de quartier "Lentillières Nord", à savoir, un examen préalable des services cantonaux le 27 octobre 2014 avec un "préavis positif" sous réserve de quelques modifications et coordinations supplémentaires.

Deux séances de coordination ont été organisées par la suite avec :

1. M. Baechler des TL le 21 octobre 2014 afin d'intégrer les contraintes de giration et de croisement des

bus;

2. MM. Brun et Rolland de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) le 17 novembre 2014 afin d'évaluer les signalisations routières verticale et horizontale.

Le projet a été modifié conformément aux demandes des services cantonaux et a pu poursuivre la procédure de légalisation comme confirmé par la DGMR le 11 novembre 2014.

Le volet foncier du projet (cessions, expropriations, décadastrations partielles des parcelles 1507, 2293, 2307, 685, 2294 et transferts aux domaines publics communaux 10, 64, 146) a suivi la même procédure de légalisation que le projet routier.

5. ENQUÊTE PUBLIQUE

Selon les dispositions des articles 13, al. 3 LRou et 57 et suivants LATC le projet de requalification du chemin des Lentillières et le projet de fractionnement (volet foncier) ont été mis à l'enquête publique du 31 janvier au 2 mars 2015.

A l'issue des deux enquêtes publiques (projets routier et foncier), aucune observation, ni opposition n'a été enregistrée.

6. CONCLUSIONS

Au vu des éléments invoqués dans le présent préavis, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER

- vu le préavis municipal n° 76/2011-2016 du 23 mars 2015
- vu le rapport de la Commission chargée de l'étude
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. D'adopter le projet de requalification du chemin des Lentillières.
2. D'adopter les cessions, expropriations, décadastrations partielles des parcelles 1507, 2293, 2307, 685, 2294 et les transferts aux domaines publics communaux 10, 64, 146.

Adopté par la Municipalité en séance du 23 mars 2015.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

M. Tendon

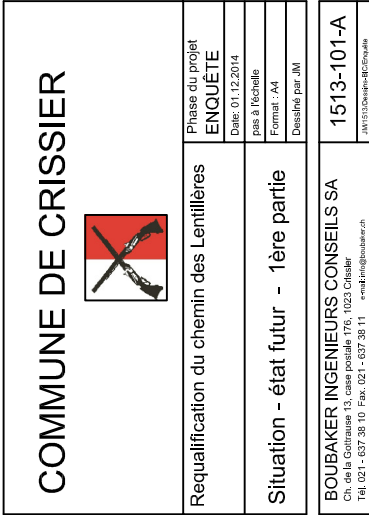
D. Lang

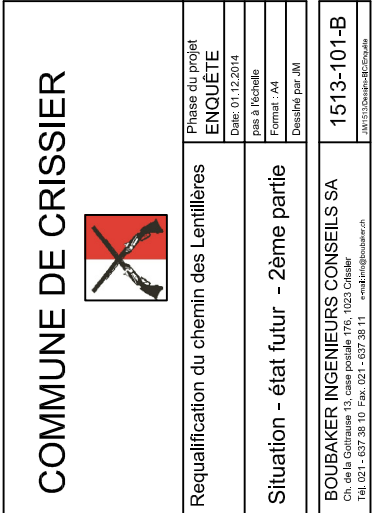
Délégué de la Municipalité à convoquer :

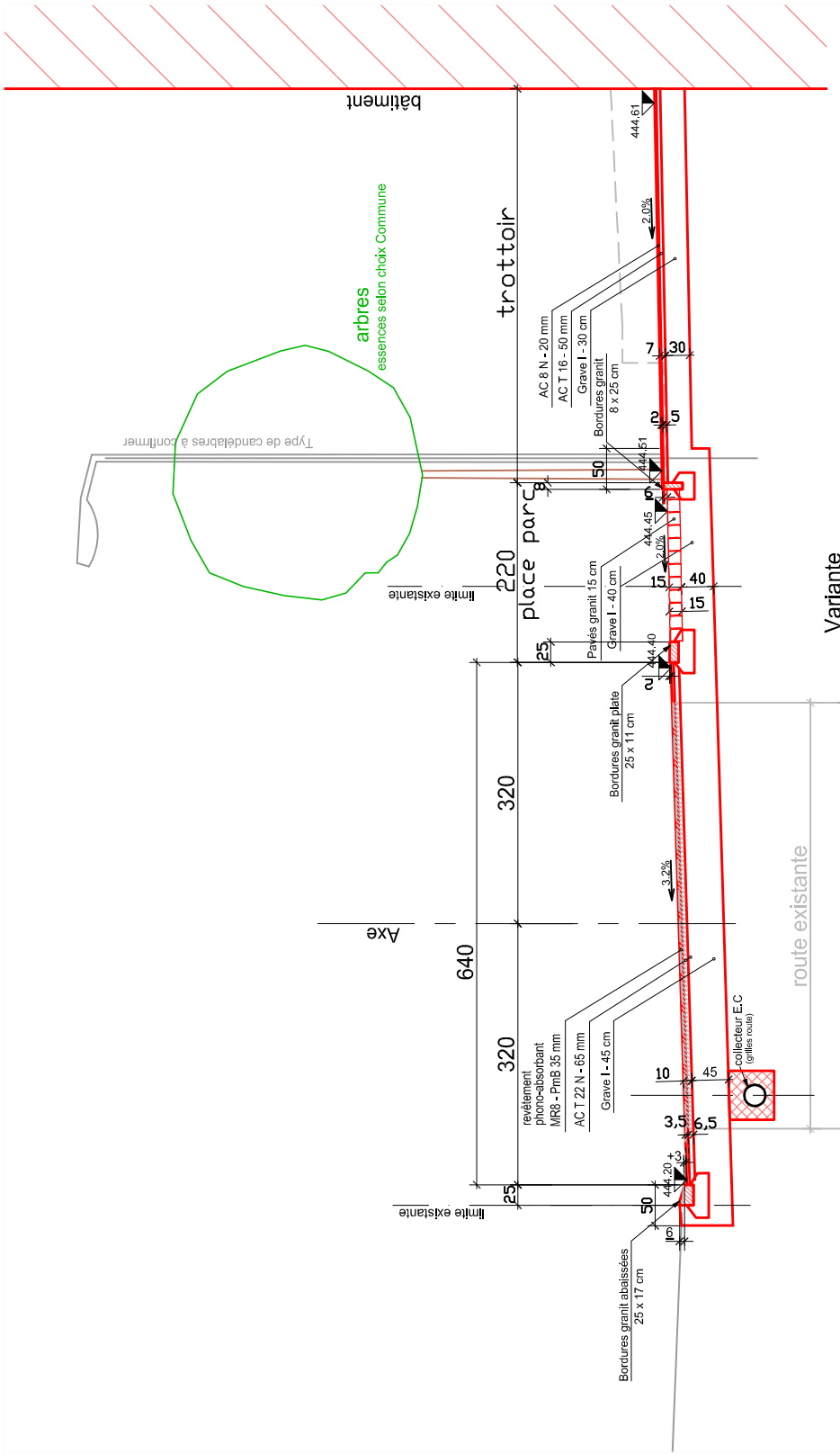
M. Tendon, Syndic
Mme Jatton, municipale en charge des infrastructures

Annexes :

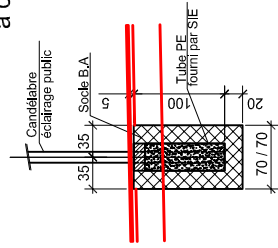
- projet de requalification du chemin des Lentillières (plans Boubaker en format A4)
- le plan des cessions, expropriations, décadastrations partielles des parcelles 1507, 2293, 2307, 685, 2294 et des transferts aux domaines publics communaux 10, 64, 146 (plans Renaud & Burnand)



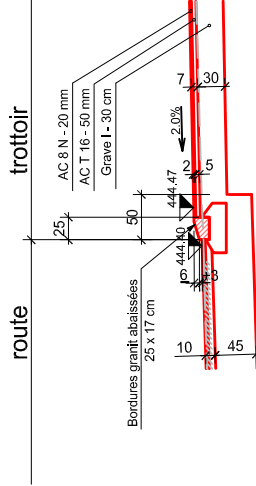




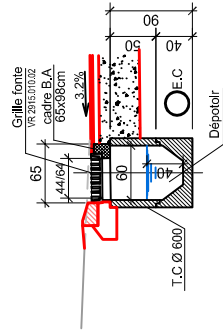
Détail candélabres à confirmer



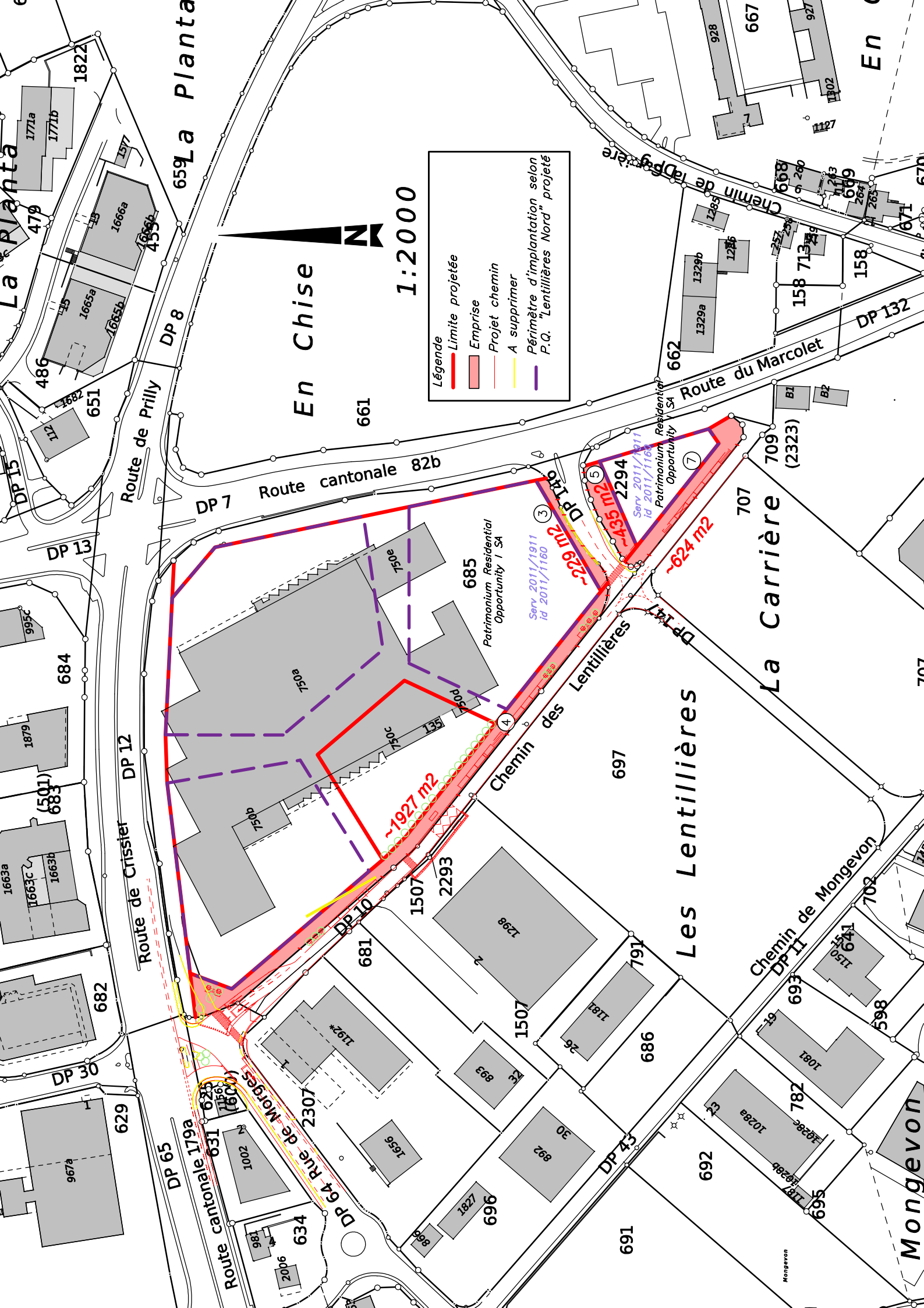
Variante trottoir

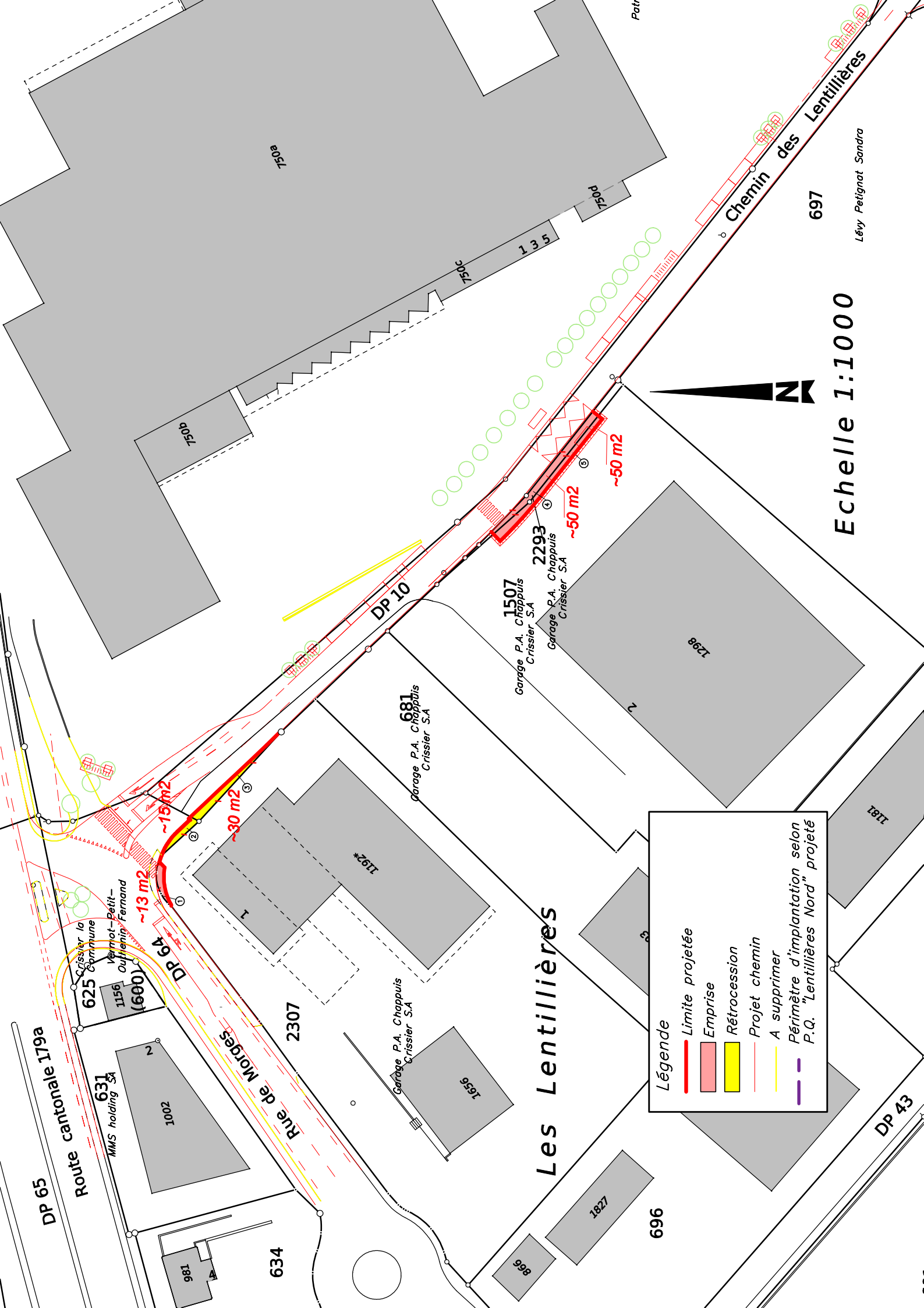


Détail grilles



COMMUNE DE CRISSIER		Phase du projet ENQUÊTE	
		Requalification du chemin des Lentillères	
BOUBAKER INGENIEURS CONSEILS SA		Date: 01.12.2014	
Ch. de la Grottause 13, case postale 176, 1023 Crêtler		pas à l'échelle	
Tel: 021 - 627 38 10 Fax: 021 - 627 38 11		Format: A4	
		Dessiné par JM	
		1513-107	
		JM1513Dessiné par JM	





Echelle 1:1000

Légende

- Limite projetée
- Emprise
- Rétrocession
- Projet chemin
- A supprimer
- Périmètre d'implantation selon P.Q. "Lentillières Nord" projeté

Lévy Petignat Sandra